

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 06811
Numéro SIREN : 844 105 874
Nom ou dénomination : AB 2 FV

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2021 sous le numéro de dépôt 26078



AB 2 FV
Société par actions simplifiée
au capital de 1.400.000 euros
Siège social : 16 Avenue du Général de Gaulle
94300 VINCENNES
844 105 874 RCS CRETEIL

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 25 OCTOBRE 2021**

L'an deux-mille-vingt-et-un,
Le 25 octobre
A 10 heures,

Les associés de la société **AB 2 FV** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame **Véronique LAFORTUNE**, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur **Bertrand CROCHETON**, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des 1.000 actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Nomination du Directeur Général,*
- *Agrément d'une cession d'actions,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général, pour une période indéterminée :

Monsieur Claude LAFORTUNE,
Né à Mur-de-Barrez (12) le 18 septembre 1959,
De nationalité française,
Demeurant 16 Avenue du Général de Gaulle 94300 VINCENNES.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Claude LAFORTUNE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Claude LAFORTUNE aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Claude LAFORTUNE ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'agréer la cession de Madame Véronique LAFORTUNE au profit de Monsieur Claude LAFORTUNE, d'une **action** sur les 850 actions lui appartenant dans la société, moyennant le prix total de **1 euro symbolique**.

L'Assemblée Générale, charge sa Présidente de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscriptions des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la société à la date du transfert fixée par les parties et notifiée à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidente
Véronique LAFORTUNE



Le Directeur Général*
Claude LAFORTUNE

Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général.



* Signature avec la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »